Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 3 (1911)
Heft: 2

Artikel: Luttes syndicales en Suisse
Autor: [s.n.]
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-382852

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 15.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Lisez attentivement ce même numéro; à une page précédente vous y trouverez une autre description. On détaille les frais de toilette d'une autre femme, une multimillionnaire d'Amérique, Mme Werner, qui déclarait qu'une somme de *un million,* vous entendez bien, *un million* est nécessaire à une femme *pour vivre honorablement.* Pour sa toilette seulement, elle établissait le compte suivant: une paire de gants par jour, soit 365 par an, à 15 francs la paire; 101 costumes à 5000 fr. l'un; 50 paires de bottines à 250 fr. la paire; 150 mouchoirs à 20 fr. la pièce; lingerie, 75,000 fr.; fourrure, 30,000 fr. Au total 680,250 francs. Pour obtenir cette somme, qui est dépensée annuellement par une femme uniquement pour sa toilette, il faut 453 ans et demi de salaire d'ouvrier à 5 fr. par jour. Combien y a-t-il de travailleurs qui voudraient gagner chaque année ce que cette femme dépense seulement pour ses mouchoirs de poche? Combien de vieillards pourrait-on secourir avec 680,000 fr.? Eh bien, on n'en secourt aucun, ils meurent de misère, parce qu'il y a des gens qui ont trop d'argent, pour lesquels rien n'est trop beau ou trop cher. A eux la fortune, le luxe, la luxure. Aux ouvriers la misère et le désespoir. C'est ce que la bourgeoisie appelle pompeusement *l'ordre,* et elle lance l'anathème contre les socialistes qui osent s'attaquer à un état de choses qui lui est aussi profitable.

Le luxe, disent les riches, mais vous ne pensez pas à le supprimer. Songez donc la quantité d'ouvriers qu'il fait vivre. Vous devriez être très heureux qu'il existe et à ce sujet, une lectrice de *l'Essor,* l'organe chrétien social de Lausanne, donne une définition de la valeur sociale du luxe qui vaut la peine d'être reproduite:

« Et les fleurs — dit-elle — qui sont le grand luxe actuel, si nous y renoncions, que d'honnêtes garçons sans travail, sans compter tous ces enfants de quatorze à quinze ans, qui étaient si heureux, ici à Lausanne, de sillonner la ville, portant de si beaux bouquets et gagnant quelques sous pendant les vacances de Noël et Nouvel-an. Mais en voilà assez, mon cœur est soulagé. (Signé) A. Ray.»

Elle n'est pas difficile, cette... brave dame. Il est surprenant qu'elle n'ait pas donné cela comme remède à la prostitution et à l'acoolisme. Il faut avoir « du fiel » pour oser excuser son luxe par des arguments semblables. Il suffit de voir ces enfants et vieilles femmes, véritables loques humaines, se traîner lamentablement de café en café, jusqu'à deux heures du matin, pour gagner 40 à 50 centimes — et encore faut-il que toutes les fleurs soient vendues — pour se rendre compte de la misère qui se voit au travers du sourire qu'ils adressent aux clients.

C'est cela que cette dame appelle les bienfaits du luxe de la bourgeoisie, et ils sont encore nombreux les ouvriers qui sont encore pénétrés de l'idée qu'ils ne travaillent et ne peuvent vivre que grâce au luxe des capitalistes, quand en réalité ces derniers s'accordent tous leurs plaisirs sur la misère et les privations de la classe ouvrière. C'est la grande masse des travailleurs qui travaille au profit d'une minorité de viveurs et de jouisseurs. Les exemples ci-dessus en donnent la preuve éclatante et ce système subsistera tant que les ouvriers n'auront pris conscience de leur force. *E. Nicolet.*

(Peuple Suisse.)

Luttes syndicales en Suisse.

Conflit dans l'industrie des cigarettes.

La Fédération des travailleurs de l'alimentation fait en ce moment de nouveaux efforts pour arriver non seulement à organiser mieux les travailleurs dans l'industrie du tabac (cigares et cigarettes), mais aussi pour procurer à cette catégorie d'ouvriers, pour la plupart mal rétribués, de meilleures conditions de travail.

Dans la branche des cigarettes, les fabricants ne consentent pas facilement à faire des concessions, surtout les manufactures genevoises paraissent ne pas entendre raison, avant qu'on les ait menacées, sinon frappées du boycott.

Une des maisons qui se montre excessivement dure et récalcitrante, serait la fabrique de cigarettes Poullet; voici ce que *Le Peuple Suisse* nous apprend à ce sujet:

« Pour tenir un engagement pris devant les deux fabricants de cigarettes *Vayas* et *Zifas* et pour réglementer les conditions du travail dans les autres fabriques, le Syndicat des cigarettières présentait il y a quelques jours une convention identique à M. Poullet, rue de la Servette. Les ouvrières de la fabrique Poullet réclamaient en outre le renvoi de la contre-maîtresse à cause de ses procédés peu corrects.

Une première entrevue eut lieu au cours de laquelle M. Poullet se montra assez conciliant. Mais ce n'était que pour gagner du temps. La preuve, c'est qu'après avoir lui-même fixé une deuxième entrevue au mercredi 15 février, le jour avant il faisait téléphoner au secrétaire de la Fédération de l'alimentation demandant le renvoi de l'entrevue au jeudi, qu'il ne pouvait plus recevoir la délégation ouvrière que la semaine suivante; c'est qu'après avoir accepté le principe de la conclusion d'une convention avec la fédération ouvrière, il faisait une tournée chez d'autres fabricants les engageant à ne pas reprendre les ouvrières qui quitteraient sa fabrique ou qu'il renverrait, à n'accepter aucune convention et à former un syndicat patronal pour lock-outer

les ouvrières syndiquées et faire annuler les conventions déjà signées.

Le mercredi 15 février, la délégation ouvrière se présenta quand même. M. Poullet avait changé de ton. Il déclara tout d'abord qu'il ne signerait pas la convention avant que les autres fabricants ne l'aient signée aussi, que si ces autres fabricants ne signaient pas, il ne signerait pas non plus. Il refusa catégoriquement d'entendre les plaintes des ouvrières contre la contre-maîtresse en présence de la délégation qu'il finit par mettre à la porte. »

Quant aux conditions de travail en vigueur dans la fabrique Poullet, *Le Peuple* dit :

« Et tout d'abord, constatons que chez les autres fabricants, on ne pèse pas le tabac livré aux ouvrières. Si, avec le tabac qu'on lui a remis, une ouvrière n'arrive pas à faire ses mille cigarettes, soit parce que le tabac était poussiéreux, soit parce que les cigarettes ont été fabriquées plutôt serrées, on lui en redonne de l'autre. Le triage et la vérification, de même que l'emballage, sont faits au fur et à mesure de la fabrication. On redonne les mauvaises cigarettes à l'ouvrière qui peut ainsi vérifier si la déduction opérée sur son compte n'est pas abusive et correspond réellement au compte lui-même. Une fois les cigarettes vérifiées et payées, il n'est plus aucune déduction.

Chez M. Poullet, on pèse le tabac. Avec environ 1400 gr. de tabac, quelle que soit sa qualité, il faut faire 1000 cigarettes. Si l'ouvrière n'y est pas parvenue, elle doit prendre sur les 1400 autres grammes qu'on lui délivrera pour compléter son mille. Des cigarettes sont déduites 2, 3 et 4 mois après leur fabrication, au moment où on les emballe, alors qu'elles se sont séchées et qu'il suffit qu'on les manipule un peu brusquement pour qu'elles se détériorent. Or, il paraît que c'est une pratique courante à la fabrique Poullet. Cela est d'autant plus facile à faire que les cigarettes mauvaises n'étant pas rendues à l'ouvrière, celle-ci ne peut pas contrôler si la déduction est justifiée. La déduction ne se faisant pas en présence de l'ouvrière, on peut tout supposer. M. Poullet a en tout cas reconnu que les cigarettes déduites étaient vendues ; elles peuvent donc être fumées. Nous avons sous les yeux le bulletin de fabrication d'une ouvrière qui a fait en une journée 1040 cigarettes. On ne lui en a compté que 1000 et sur ce chiffre on en a déduit encore 17 soi-disant mauvaises, soit 57 cigarettes que M. Poullet vend et qui ne sont pas payées à l'ouvrière. On peut s'imaginer dans ces conditions ce que doit être le gain des ouvrières. De six que nous avons interrogées, une gagne 34 fr. par quinzaine, une 32 fr., une 31 fr., deux 25 fr., une 20 fr.

Les comités directeurs de l'Union syndicale et de la Confédération romande du travail et le comité central de la Fédération de l'alimentation sont saisis du conflit. Le boycott des cigarettes Poullet, qui rencontrera certainement l'approbation de toute la classe ouvrière, est décidé.

Ainsi, comme d'autres l'ont appris, ce monsieur apprendra à ses dépens ce qu'il en coûte d'être de mauvaise foi et de sacrifier à un amour-propre mal placé et à certaines raisons que nous ne voulons pas dire ici, la dignité d'ouvrières qui en ont assez d'être exploitées, vexées et tyrannisées.

Les fabricants ayant déjà signé une convention et qui la rompront, seront actionnés en dommages-intérêts.

En attendant il s'agit de faire une propagande intense en faveur de la stricte observation du boycott des cigarettes qui se vendent sous les marques : la *Memphis*, la *Khédive*, l'*Abbas*, la *Gauloise* et la *Maryland*, sortant de la fabrique *Poullet & Cie*, à Genève.

Congrès et Conférences.

Le mouvement syndical et les fédérations dans le Tessin.

Lundi 26 décembre 1910, se sont réunis à Lugano les représentants des fédérations ouvrières suisses, de l'Union des fédérations syndicales et de la société « Umanitaria », de Milan, avec les membres du comité exécutif de la Chambre du Travail du canton du Tessin.

Cette réunion avait pour but de consulter les associations subventionnant la Chambre du Travail, afin de savoir si les subventions payées en 1910 étaient maintenues pour 1911 et s'il n'y avait pas lieu d'engager un nouvel employé permettant au secrétaire d'intensifier l'agitation et la propagande, dans le canton, en faveur des fédérations syndicales suisses.

Il y a quelques années, les organisations ouvrières du Tessin se confinaient dans un étroit cantonalisme. Les événements ont amené la plupart de ces organisations à entrer dans les fédérations syndicales suisses, et dans son dernier congrès la Chambre du Travail se prononçait résolument en faveur des fédérations d'industrie.

Depuis lors ces dernières subventionnent annuellement l'institution représentant le mouvement ouvrier tessinois, pour une somme de 850 fr. En outre l'Union des fédérations syndicales lui a accordé 300 fr., l'Umanitaria 1000 fr. et elle touche de la ville de Lugano et du canton 1700 fr.

Ces différentes subventions, auxquelles s'ajoutent les contributions d'environ 1200 membres, ont permis à la Chambre du Travail, malgré l'héritage d'un passé désastreux, les tendances régionalistes qui n'ont pas complètement disparu et qui donnent encore lieu à de fréquents conflits entre militants, et des difficultés d'autre nature, d'empêcher que les quelques organisations existantes ne disparaissent. Toutes ces organisations font maintenant partie de leur fédération respective.

Les représentants des fédérations se sont en général déclarés satisfaits du travail accompli en 1910 et ont, au nom de leurs organisations, confirmé pour 1911 la subvention payée en 1910.